



**Euro-Latin American Parliamentary Assembly
Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine
Asamblea Parlamentaria Euro-Latinoamericana
Assembleia Parlamentar Euro-Latino-Americana**



Commission des affaires économiques, financières et commerciales

13.5.2010

DOCUMENT DE TRAVAIL

Mondialisation et crise financière

Rapporteur PE: José Manuel García-Margallo y Marfil

LA MONDIALISATION: CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES
La crise et la gouvernance européenne, gouvernance mondiale

(1). Considérant que la mondialisation est **un phénomène révolutionnaire**, complètement neuf, dont la principale caractéristique est la diversification des processus de production et la division du travail au sein de groupes multinationaux qui peuvent, en pratique, déplacer leurs entreprises dans n'importe quelle région du monde en profitant des nouvelles technologies et de la croissance exponentielle des flux financiers internationaux.

(2). Considérant que la mondialisation a permis l'apparition d'**agents économiques qui adoptent des décisions "parapolitiques"** qui sont imposées aux États et conditionnent leurs actions. Parmi les cent économies les plus performantes du monde, 51 sont des entreprises multinationales et seules 49 sont des États-nations. Si avant la Deuxième Guerre mondiale chaque pays redoutait avant tout les invasions étrangères, la crainte aujourd'hui est de voir les étrangers et leurs capitaux passer leur chemin pour s'établir dans un autre pays.

(3). Considérant que la mondialisation **ne peut être perçue comme un gigantesque processus de déréglementation** et qu'il revient aux pouvoirs publics (internationaux et nationaux) d'établir un cadre dans lequel l'économie mondiale peut fonctionner de manière ordonnée et de corriger les défauts les plus flagrants du marché. Il est certain qu'il n'existe pas de véritable alternative à la mondialisation, mais la mondialisation a occasionné des dommages collatéraux et n'a pas profité à tous de la même manière. Compétitivité, compensation sociale et protection de l'environnement sont les trois piliers sur lesquels doit reposer un concept global du **développement durable** liant l'ensemble des acteurs et des citoyens qui peuplent la terre.

(4). Considérant que les États-nations, aussi puissants soient-ils, ne peuvent résoudre à eux seuls les problèmes engendrés par l'internalisation; ce n'est qu'en s'intégrant dans des **organisations supranationales** que ceux-ci seront en mesure de faire face aux défis adressés par la mondialisation, même si cela conditionne considérablement leur politique intérieure. Ni l'élaboration des lois, ni leur application, ni même la résolution des conflits ne peuvent plus se faire de la même manière que lorsque la souveraineté nationale était absolue. L'autonomie des États nationaux est conditionnée par les engagements contractés avec les organismes internationaux auxquels ils appartiennent (restriction juridique). En outre, il semble évident que **la politique économique est en grande mesure soumise à des règles tacites qui punissent l'arbitrisme par l'ostracisme et la pauvreté.**

(5). Considérant que la mondialisation a induit des **changements radicaux dans les structures économiques** parmi lesquels il convient de souligner l'augmentation vertigineuse des mouvements migratoires, la concurrence croissante des produits des pays émergents, la délocalisation des entreprises vers des pays proposant des salaires plus faibles ou des normes environnementales moins strictes, l'externalisation des services, le rôle central de l'économie financière, le déplacement de l'économie vers les pays moins développés et la lutte pour des ressources naturelles qui se raréfient.

(6). Considérant que ce sont les pays les plus avancés en termes de démantèlement des obstacles au commerce et aux mouvements de capitaux, de création d'entreprises, de

simplification du cadre régulateur et de protection de la sécurité juridique, de l'éducation et de la formation qui se sont les **mieux comportés en matière de croissance, d'emploi et de commerce international**. En revanche, ceux qui ont maintenu leurs frontières fermées et se sont montrés plus réticents à l'heure de libéraliser leurs marchés des capitaux se retrouvent aujourd'hui en queue de peloton.

(7). Considérant que la **position relative des différents pays a beaucoup évolué depuis l'après-guerre**. En 1955, les États-Unis représentaient 36,3 % du PIB mondial, la Communauté économique européenne 17,5 % et le Japon 2,2 %. En 2008, la part de l'économie américaine s'élevait à 20,3 %, celle de l'Europe (UE27) à 26,38 % et celle du Japon à 6,24 %. **Le Brésil, la Russie et la Chine** représentent, à eux seuls, 40 % de l'économie mondiale et représentent plus de 15 % du PIB mondial. Dans moins de 50 ans, la Chine et l'Inde absorberont à elles seules 50 % de la richesse mondiale.

(8). **Considérant que l'Union européenne n'avancait pas au même rythme que nos concurrents les plus directs juste avant l'apparition de la crise**. Les États-Unis ont créé en dix ans (1997-2007) 1,2 emploi nouveau pour chaque poste de travail "cédé" aux économies émergentes; pendant ce temps, l'UE n'a créé que 0,8 emploi pour chaque poste perdu suite à la délocalisation d'entreprises. La Chine et l'Inde ont grandi plus rapidement que nous et, ce qui est plus important, ces pays exportaient, bien avant la crise, des produits de technologie avancée (télécommunications, électronique, ordinateurs, etc.).

(9). **Considérant que les pays émergents et les États-Unis sortent de la crise plus rapidement et avec plus de vigueur que l'UE et le Japon**. Selon le dernier rapport du Fonds monétaire international, l'année prochaine, la Chine affichera une croissance de 9,9 %, l'Inde de 8,4 %, les États-Unis de 2,6 %, tandis que le taux de croissance de l'UE (27) ne sera que de 1,8 % et celui des pays de l'euro de 1,5 %. Les pays les plus développés devraient, selon ce rapport, progresser de 2,2%, tandis que les économies asiatiques récemment industrialisées afficheront un taux de croissance de 4,3 %. Ces chiffres augurent de nouveaux changements dans **l'ordre économique mondial**.

(10). Considérant qu'avant la crise, 1,4 million d'**immigrants légaux** entraient dans l'UE, auxquels il faut ajouter tous ceux qui sont entrés de manière illégale, tandis que les États-Unis, avec un territoire deux fois plus grand, accueillaient, durant la même période, quelque 900 000 personnes. La proportion que représentent les immigrants par rapport à la population totale est plus basse dans l'UE qu'aux États-Unis, en Australie ou en Nouvelle-Zélande. La proportion de travailleurs immigrés par rapport à la main-d'œuvre totale est elle aussi moins élevée dans l'UE. Le problème est que l'immigration progresse plus rapidement dans l'UE que dans le reste du monde, et la proportion d'étrangers qui s'intègrent sur le marché du travail est elle aussi beaucoup plus rapide.

(11). Considérant que l'augmentation des **émissions de gaz à effet de serre est à l'origine du réchauffement climatique mondial** et que la défense de la planète est devenue l'une des préoccupations majeures des citoyens. Aujourd'hui, plus personne ne doute que la plupart des gaz polluants proviennent de l'utilisation des combustibles fossiles associée à l'industrialisation ni que la déforestation, l'agriculture intensive et le bétail contribuent dans une large mesure à l'effet de serre.

LA GOUVERNANCE MONDIALE

1. La conception d'une nouvelle gouvernance mondiale nécessite avant toute chose une vision précise de la **configuration du monde**. Après la chute du mur de Berlin (1989) et la disparition de l'URSS, il semblait qu'aucune puissance alternative n'était en mesure de rivaliser avec celle des États-Unis. Les choses ont commencé à changer avec l'attaque contre les tours jumelles (2001). Nous savons aujourd'hui que, bien que les États-Unis restent la première puissance économique et militaire du monde, ils devront s'accorder avec la Russie, la Chine, l'UE et d'autres puissances émergentes pour faire face aux défis qui nous attendent, comme le terrorisme international, les guerres en Afghanistan et en Iraq, la lutte contre le changement climatique, etc. Un nouvel ordre **multipolaire** est en train d'émerger et celui-ci vient progressivement remplacer l'ordre **unipolaire** qui régnait encore il n'y a pas si longtemps.

2. Si l'histoire nous apprend que les changements dans les **structures culturelles, économiques et sociales** se traduisent nécessairement dans les **structures politiques**, il paraît évident qu'un changement tout aussi révolutionnaire que celui que suppose la mondialisation induira forcément des changements importants dans les institutions politiques que nous avons héritées du siècle dernier.

3. La mondialisation est une **chance** pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, pourvu qu'ils soient capables d'aller de l'avant, de réformer leur législation, d'assouplir leurs marchés, d'éliminer les charges pesant sur leurs entreprises qui se montrent déjà incapables d'affronter la concurrence extérieure. La plupart des réformes requises sont radicales et vont bien au-delà des simples retouches de façade.

4. **Un traité multilatéral concrétiserait les droits et les obligations des pays d'origine et de destination en matière d'immigration.** Les pays d'origine se verraient contraints de contrôler les sorties de leurs résidents et de rapatrier ceux qui auraient émigré de façon irrégulière. Les pays d'accueil auraient le droit de fixer des contingents d'admission, mais aussi l'obligation d'intégrer les immigrants et de ne pas tenter d'attirer "les cerveaux des pays émergents". L'ouverture des marchés développés et un plus grand effort dans les politiques de développement feraient également partie du **nouvel ordre mondial de la migration**.

5. Aujourd'hui, les pays récemment industrialisés "lient" leurs devises au dollar avec un taux de change artificiellement bas pour favoriser leurs exportations. En contrepartie, ils réinvestissent leurs réserves aux États-Unis en achetant d'énormes quantités de valeurs américaines. **Ce système est peu compatible avec le processus d'intégration des marchés qui, par définition, requiert une certaine stabilité des changes.** Il est difficile de prédire maintenant quel système de change viendra remplacer le système actuel, mais il n'existe que deux scénarios possibles: un oligopole euro-dollar-yen-yuan ou l'émergence de nouveaux systèmes régionaux. Dans chacun des deux scénarios, il est très probable que les pays qui auront divorcé du dollar devront aussi réajuster leur portefeuille de réserves.

6. **Les accords de l'OMC présupposent que la libéralisation commerciale profite à tous les pays parce qu'elle permet à chacun d'entre eux de se spécialiser dans les biens produits à partir des facteurs de production les plus abondants et les meilleurs marchés**

sur son territoire. Cette présupposition est devenue désuète dès le moment où il est apparu qu'un seul pays, la Chine, était capable de réunir tous les avantages comparatifs. Le tableau se complique en outre en raison des différences juridiques en matière commerciale, en matière de travail et en matière fiscale et environnementale qui existent entre pays développés et pays émergents. **C'est pourquoi il est nécessaire de concevoir un nouvel ordre commercial garantissant un équilibre entre les parties et un commerce équitable dans lequel tous remplissent des conditions minimales en matière de travail et en matière sociale, fiscale et environnementale.**

7. Dans ce cadre, il est crucial de conclure avec succès les négociations du cycle de Doha. Les processus d'intégration régionale et les accords de libre-échange bilatéraux doivent être encouragés.

8. Il est urgent de mettre un terme à toutes les **mesures ou pratiques commerciales déloyales** comme le dumping (y compris le dumping social et environnemental) qui nuisent au commerce international. Le **principe de réciprocité** doit régir les relations commerciales, sauf lorsqu'il s'agit de favoriser les exportations de pays peu développés.

9. Il est en outre nécessaire de mettre un terme aux "**comptes offshore, sociétés fiduciaires offshore ou sociétés fictives** établies dans des centres financiers offshore pour dissimuler des actifs ou des recettes fiscales" (OCDE, déclaration de Séoul, 14-15 septembre 2006), ce qui fausse considérablement le commerce international

10. Il convient de promouvoir l'**Agenda pour le travail décent de l'OIT** et de lancer un **Pacte mondial pour l'emploi** pour donner du travail aux chômeurs et aux nouveaux travailleurs, des jeunes pour la plupart, qui chaque année intègrent le marché du travail. Le nouvel ordre du travail doit inclure un **niveau minimum de protection sociale** et une stratégie de **réduction de la pauvreté** pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Il est nécessaire de renouer le **dialogue interrompu à Copenhague** pour que les pays signataires de la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations unies (CCNUCC) adoptent des objectifs clairs sur les niveaux de température, la réduction des émissions et la concentration atmosphérique en CO₂. Les pays développés doivent davantage réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les pays en voie de développement sont contraints de s'adapter au défi du changement climatique. La complexité de la situation requiert une solution basée sur le marché, qu'il s'agisse d'un **échange des droits d'émission** ou d'un **impôt pénalisant les pollueurs**. Les pays qui remplissent les objectifs pourraient envisager d'imposer des **tarifs douaniers sur le carbone** sur les produits provenant de pays qui ne les remplissent pas.

12. Il est nécessaire d'établir des mécanismes d'**alerte rapide et des comités de crise** auxquels prendraient part les principaux acteurs internationaux capables d'adopter en bonne et due forme les mesures d'urgence requises en cas de crise. Le FMI, le Conseil de stabilité financière et le G20 ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.

13. Il est urgent de réformer le **cadre réglementaire pour rétablir la transparence des produits, des organismes et des marchés financiers mondiaux**. L'amélioration des

systèmes d'information et de contrôle, la mesure plus précise des risques pris par les institutions financières et l'établissement de procédures de liquidation ordonnée des organismes internationaux doivent faire partie de ce nouvel ordre régulateur. L'établissement d'un compendium de règles de prudence et comptables homogènes au niveau mondial est absolument nécessaire pour garantir des conditions de concurrence équitables.

14. Il est urgent d'étendre le **périmètre du règlement financier** pour éviter les systèmes bancaires "parallèles" et la prolifération d'institutions peu réglementées. La réglementation des fonds alternatifs d'investissement, et plus particulièrement des hedge funds, doit se faire de manière coordonnée pour éviter toute délocalisation pour des motifs purement réglementaires.

15. Il est également nécessaire de **revoir les règles** portant sur les niveaux de capital, les institutions systémiques, la gestion de crise et les mécanismes visant à éviter de faire supporter le coût des futures crises par les contribuables. Une plus grande transparence sur les marchés dérivés, des règles spécifiques concernant les *credit default swaps* ou "dérivés sur événements de crédit", et des critères communs en matière de rémunérations extraordinaires pour les cadres exécutifs du secteur financier sont autant de réformes qu'il convient d'adopter dès que possible.

16. Il est également important de renforcer les **pouvoirs de contrôle** des régulateurs et d'harmoniser les moyens de contrôle au niveau mondial. Il n'est possible de garantir la stabilité du système financier qu'en améliorant la qualité des règles, des contrôleurs et de l'évaluation des risques.

LA GOUVERNANCE EUROPÉENNE

17. Dans le contexte international actuel, l'UE doit concevoir une **politique extérieure commune cohérente** lui permettant de défendre ses intérêts dans le monde et de parler d'une seule voix face aux organismes internationaux. L'Union européenne ne parviendra à jouer un rôle dans le monde multipolaire dans lequel nous vivons que si nous, Européens, parvenons à redéfinir le monde en commençant par l'Union elle-même.

18. La lutte contre l'**immigration illégale** est un problème commun à toute l'Union européenne. Nous manquons de volonté et des ressources financières et techniques conjointes nécessaires pour y faire face. Par ailleurs, les pays européens devraient éviter de recourir aux régularisations massives, car celles-ci ne permettent en aucun cas de mettre un terme à la présence des clandestins et produisent toujours un effet d'appel. Les immigrants légaux de longue durée devront disposer des mêmes **droits économiques et sociaux** que les ressortissants, mais ceux-ci seront tenus, en échange, de reconnaître les valeurs de l'Union et de manifester leur volonté d'intégration, sans pour autant renoncer à leur identité culturelle. Le comportement des pays d'origine et de transit devra être pris en considération au moment de leur accorder des facilités et des préférences commerciales, de distribuer les fonds destinés à l'aide au développement et de conclure des conventions de coopération.

19. Il est nécessaire d'asseoir des bases communes pour permettre aux États membres de mettre en place une **politique industrielle** plus progressiste, en tenant compte du fait qu'un

modèle économique reposant exclusivement sur le marché des services ne peut être considéré comme une option d'avenir pour l'économie européenne.

20. Il est nécessaire d'insuffler un élan définitif à la **libéralisation des services** d'intérêt général (services postaux, télécommunications, gaz, électricité, chemins de fer, transport aérien et services de radiodiffusion) dans lesquels le poids des entreprises locales reste élevé et la concurrence insuffisante, et, en outre, par voie de conséquence, d'accélérer l'interconnectivité des réseaux entre les États membres.

21. Il est urgent de créer un **marché unique et ouvert des services** sur la base de la directive des services pour garantir la qualité des services fournis aux consommateurs. La pleine application de cette directive pourrait faire progresser le commerce des services de 45 % et les investissements étrangers directs de 25 %, ce qui équivaldrait à un accroissement du PIB de l'ordre de 0,5 à 1,5 % (Europe 2020).

22. L'accès des **PME** au marché unique doit être amélioré. L'esprit d'entreprise doit être insufflé au moyen d'initiatives politiques concrètes, y compris par la simplification de la législation sur les sociétés (procédures de faillite, statut des entreprises privées, etc.) et des initiatives permettant aux entrepreneurs de se refaire en cas de faillite de l'une de leurs entreprises (Europe 2020).

23. L'application de la **politique de concurrence** doit s'inspirer des principes suivants: l'ouverture des marchés, l'égalité des chances pour les entreprises, la lutte contre le protectionnisme national, l'établissement d'un environnement adéquat pour l'innovation, l'éradication des abus de marché et des pratiques entre entreprises qui nuisent à la concurrence. Les aides d'État doivent soutenir les technologies les plus innovatrices, efficaces et vertes, en facilitant l'accès aux investissements.

24. Il est urgent d'avancer dans l'**intégration des marchés financiers** européens pour atteindre une taille critique nous permettant de parler d'égal à égal avec les États-Unis. Les marchés de gros sont aujourd'hui assez bien intégrés, mais il reste beaucoup à faire au niveau des marchés au détail, qui sont les plus proches des citoyens.

25. La mise en place d'un **Conseil des risques systémiques** et de **trois nouvelles autorités sectorielles** devrait être conclue dès que possible. Les collèges des contrôleurs doivent jouer un rôle essentiel dans le contrôle des organismes réalisant des opérations transfrontalières. Les institutions systémiques devraient être soumises à un contrôle européen et à une Unité de résolution des crises, européenne elle aussi. Un mécanisme commun de garantie des dépôts et un Fonds européen commun visant à supporter les coûts induits par le sauvetage d'organismes systémiques sans faire appel aux contribuables doivent compléter le nouveau système de contrôle.

26. Il est important de mettre en œuvre une véritable **diplomatie de l'euro**, car, en renonçant à parler d'une seule voix, nous, Européens, renonçons à tous les avantages découlant du fait que nous sommes titulaires de la deuxième monnaie du monde.

27. Il convient d'achever l'harmonisation des **dispositions fiscales** susceptibles de fausser les échanges ou d'altérer la concurrence. L'harmonisation de la base imposable sur les sociétés,

des retenues à la source appliquées aux dividendes versés aux sociétés liées, des méthodes utilisées dans le pays de résidence pour éviter la double imposition sont autant de tâches prioritaires. Les changements constants dans la législation fiscale et le manque de cohérence des interprétations administratives constituent des obstacles majeurs à l'effet d'attraction.

28. La politique monétaire doit continuer de reposer sur la **stabilité des prix**, car l'inflation dénature le processus économique, leste les plans d'investissement et nuit aux travailleurs, aux pensionnés et aux autres bénéficiaires de revenus fixes. La BCE, dans sa politique de fixation des taux d'intérêt, devra rester attentive à l'évolution de l'inflation de la zone euro ainsi qu'à l'évolution des déséquilibres extérieurs, aux prix des biens immobiliers et financiers et à la volatilité financière.

29. **La consolidation budgétaire** est une priorité, car la stabilité macroéconomique est à la base d'un budget durable. Le Conseil analysera les budgets nationaux avant que ceux-ci ne soient débattus au sein des parlements respectifs pour vérifier la viabilité des finances publiques. À l'occasion de cette analyse, il conviendra de prendre en considération les **obligations implicites** découlant du vieillissement de la population, de la situation des **comptes avec l'extérieur**, du **niveau de la dette publique** et des **perspectives de croissance** des économies nationales. La "qualité" des dépenses publiques devra être prise en considération pour évaluer les États membres.

30. **L'UE devra aborder sans délai les réformes structurelles pour gagner en compétitivité.** La modernisation des infrastructures (y compris la large bande), un plus grand effort en matière de recherche, de développement et d'innovation, une politique garantissant une énergie suffisante, économique et propre, le développement de nouvelles technologies et la qualité de l'éducation et de la formation sont les principaux axes de cette stratégie. La coordination des efforts est essentielle pour atteindre ces objectifs, c'est pourquoi il convient d'explorer de nouvelles formules pour extraire tout le potentiel des articles 121 et 136 du Traité.

31. L'UE devra faire son possible pour réduire ses **émissions de gaz à effet de serre** de 30 % d'ici 2020 et de 60 à 80 % d'ici 2050. Le changement de modèle énergétique couvre un large spectre allant d'une plus grande libéralisation des marchés jusqu'à une intervention des pouvoirs publics en vue de favoriser les énergies renouvelables ou les biocarburants, en passant par des plans pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'investissement dans de nouvelles technologies visant à aboutir à la "combustion propre". L'UE devra parler d'une seule voix lors des prochaines conventions post-Copenhague.

32. L'échec relatif de la stratégie de Lisbonne s'explique par l'absence de véritable gouvernance européenne. À l'exception de la politique monétaire dictée par la BCE et de la politique budgétaire en partie avortée par le pacte de stabilité, les autres politiques économiques sont de la compétence exclusive des États membres. En théorie, la coordination des politiques économiques est l'objectif des grandes orientations de politique économique et des lignes directrices pour l'emploi. Dans la pratique, le degré d'orientation de ces politiques est très faible. La coordination des politiques économiques des États membres et la création d'un véritable gouvernement de la zone euro capable de faire contrepoids à la BCE est un besoin toujours plus pressant.